



# COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

## « Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Goux-Les-Usiers,  
Levier, Septfontaines, Sombacour, Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE N°66 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022

Convocation en date du : 27 septembre 2022

Présidence : Monsieur COURVOISIER Claude

Lieu : Salle du Conseil \_ Mairie de Levier

Membres en exercice : 24

Secrétaire de séance : Nathalie SIEVERT

Présents : **Arc-sous-Montenot** : Patrick GRILLON, **Bians-les-Usiers** : Aurélien DORNIER, Martial BICHET  
**Chapelle d'Huin** : Béatrice PRITZY, Cédric BRAGARD, **Gevresin** : Louis BOURGEOIS, **Goux-les-Usiers** : Éric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Jean-Louis MARION, **Levier** : Marc SAULNIER, Nathalie SIEVERT, Isabelle CUENOT, François GARCIA, Madeleine CHAPPELLIER, Frédéric DOLE, Christophe MICHEL, , Bernard JEANNIN,  
**Sombacour** : Frédéric TOUBIN, Ahmed KALLAL, **Villeneuve d'Amont** : Marie-Claire MONNIN, **Villers-sous-Chalamont** : Claude COURVOISIER

Absents Excusés ayant donné procuration : **Évillers** : Jean-Philippe DESCOURVIERES (procuration donnée à Martial BICHET), **Levier** : Léonie SCHNEITER (procuration donnée à Frédéric DOLE)

Absent Excusé : **Septfontaines** : Jérémie GUYOT

21 membres présents à la réunion + 2 procurations + 1 excusé : Quorum atteint

### ORDRE DU JOUR

➤ Validation du procès-verbal n°65 du 05 septembre 2022

1. Financement de l'Office du Tourisme du Hauts-Doubs,
2. Mise en place du dispositif ticket mobilité,
3. Plan de financement pour l'étude de l'aménagement du site du Rondé,
4. Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie,
5. Démission d'une Conseillère Communautaire,
6. Fixation des loyers de la Maison de Santé du Val d'Usiers.

**Informations diverses**

Nathalie SIEVERT est désignée secrétaire de séance.

**Validation du procès-verbal n°65 du 05 septembre 2022 :**

Pas d'observations

**1/ Financement de l'office du tourisme du Haut-Doubs**

*Le Président donne la parole à Emilie SAILLARD, chargée de mission tourisme, pour évoquer les interventions de l'OT du Pays du Haut-Doubs sur notre territoire :*

- *Diffusion de nos manifestations sur leurs multiples supports de communication,*
- *Rencontre avec Emilie SAILLARD en mai 2022 pour découvrir le musée de Levier,*
- *Mise en place d'un point informations tourisme au musée,*
- *Intervention d'Emilie SAILLARD, à la demande de l'OT auprès de leurs équipes pour évoquer les atouts touristiques du territoire de la CCA,*
- *Visite de l'OT pour la fin de saison sur notre territoire pour y découvrir nos points d'intérêts touristiques,*
- *Création d'un plan regroupant les circuits de randonnées, trails et VTT sur les territoires Altitude 800 et Frasne-Drugeon,*
- *Déploiement de « Ô Doubs mobile », un Food truck qui se déplace à notre demande dans les manifestations de notre territoire. Il a pour but d'aller à la rencontre des habitants et des touristes pour ainsi promouvoir l'attractivité touristique du Pays du Haut-Doubs.*

*Éric BOURGEOIS demande si le nombre d'entrée a progressé depuis ce partenariat. Emilie SAILLARD informe qu'il y a eu moins de visites par rapport à 2019, les groupes n'étant toujours pas revenus au musée depuis la crise sanitaire.*

*Aurélien DORNIER quant à lui demande si la « Ô Doubs mobile » a bien marché lors de sa présence sur les manifestations. Nathalie SIEVERT lui répond que non pour ce qui est des manifestations qui ont eu lieu sur Levier cet été. Elle continue en précisant que cela était dû essentiellement à la faible participation des habitants. Toutefois, il est précisé que leur intervention lors du marché artisanal du musée a très bien fonctionné.*

*Eric BOURGEOIS prend la parole pour évoquer la réunion qui a eu lieu le 19 septembre avec l'OT en présence des 5 Communautés de Communes. Pour rappel, la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs a fait le souhait de voir baisser sa contribution à l'OT. Il a alors été convenu à l'unanimité de revoir les critères permettant le calcul du coefficient de touristicité. Ce nouveau calcul fait progresser la contribution de la CCA 800 considérablement. Même s'ils estiment que les éléments pris en compte sont plus adaptés qu'initialement, ils déplorent le retrait, à la demande de Lacs et Montagnes, du critère « poids du skis alpin et nordique » sur le Haut-Doubs.*

*Compte-tenu des éléments exposés, l'assemblée délibérante estime qu'il est nécessaire d'accorder les participations supplémentaires demandées par l'OT au titre de l'année 2022 et au vu des actions menées sur notre territoire.*

*Cependant, les élus ne conçoivent pas l'augmentation prévue par l'OT de notre contribution, notre territoire n'ayant pas de sites touristiques d'envergure.*

*De ce fait, ils demandent au Président de mentionner sur la délibération le gel de notre participation annuelle à hauteur de 13 115.07 Euros et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026.*

**Délibération :**

### **DCC N°2022-10-203**

Le Président propose au conseil communautaire de répondre favorablement à l'augmentation de notre participation à l'Office du Tourisme de l'année 2022.

Le montant de cette augmentation s'élève à 2 350.00 €uros pour le fonctionnement et à 810.00 €uros pour l'investissement soit un total de 3 160.00 €uros.

Le Président rappelle que la contribution de base pour l'année 2022 a été votée quant à elle le 8 mars dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à 18 Voix POUR, 01 Voix CONTRE et 05 ABSTENTIONS :

- Autorise le Président à mandater la somme de 2 350.00 €uros pour le fonctionnement au profit de l'OT du Pays du Haut-Doubs,
- Autorise le Président à mandater la somme de 810.00 €uros pour l'investissement au profit de l'OT du Pays du Haut-Doubs,
- À partir de 2023, fixe la cotisation maximale à 13 115.07 €uros ferme. Par an et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

### **2 / Mise en place du dispositif ticket mobilité**

*Le Président informe et explique le dispositif du ticket mobilité.*

#### **Délibération :**

### **DCC N°2022-10-204**

Le Président propose la mise en place du dispositif ticket mobilité à l'assemblée. Ce dernier permet aux agents faisant plus de 60 kilomètres par jour de trajet, de bénéficier d'une indemnité compensatrice. La mise en place, passe par une convention régionale de 2 ans. La Région participe à hauteur de 20.00 €uros / mois et la collectivité contribue à part égale, soit une indemnité de 40.00 €uros par agent sur 11 mois.

**Les conditions d'accès sont les suivantes :**

- Résider dans la région Bourgogne-Franche-Comté,
- Être salarié(e) en CDI ou CDD de minimum un mois,
- Percevoir un salaire brut (y compris primes éventuelles) égal ou inférieur à 2 fois le smic,
- Effectuer un trajet domicile-travail de 30 km minimum aller,
- Le déplacement trajet-domicile ne doit pouvoir être effectué en transports collectifs ou doit, si c'est le cas, être égal ou supérieur à une durée de 1 heure (pour un trajet),

Il est précisé qu'un seul agent est concerné à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide :

- La mise en place d'une prime de mobilité,
- Autorise le Président à signer la convention régionale,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dispositif.

### **3 / Plan de financement pour l'étude de l'aménagement du site du Rondé**

*Le Président informe qu'une demande de subvention auprès du Commissariat de Massif du Jura de 30% de la dépense, soit 5 145.00 € a été sollicitée. Ce dernier accepte de nous accompagner à hauteur de 80% de la dépense, soit 13 720.00 Euros. Le Président remercie Manon LONCHAMPT pour son travail effectué.*

*Éric BOURGEOIS rappelle que le 24 octobre à 14h, dans cette même salle, la société ATEMIA interviendra pour faire un compte-rendu et une synthèse sur le sondage, lancé en juillet 2022, auprès de la population locale (adultes et enfants) et un retour sur le goûter de concertation du 10 septembre qui a eu lieu sur le site du Rondé. Il invite également les élus de la CCA à participer à cette réunion et de faire part de leurs éventuelles idées.*

**Délibération :**

**DCC N°2022-10-205**

Cette délibération vient modifier la délibération n° DCC N°2021-11-124 prise lors du conseil communautaire du 08 novembre 2021.

En effet, il est nécessaire de modifier le plan de financement de cette étude suite au dépôt du dossier de subvention auprès du Commissariat de Massif du Jura.

Ainsi, le Président propose au conseil communautaire, de modifier le plan de financement de cette étude comme suit :

	Dépenses HT	Taux	Recettes HT	Taux
ATEMIA	17 150.00 €	100 %	0.00 €	0.00 %
ETAT Massif du Jura	0.00 €	0.00 %	13 720.00 €	80.00 %
Auto-financement	0.00 €	0.00 %	3 430.00 €	20.00 %
Total :	17 150.00 €	100.00 %	17 150.00 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la modification du plan de financement pour l'étude du site du Rondé.

**4 / Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie**

*Le Président informe l'importance de la validation de cette délibération et ne s'attarde pas sur le courrier reçu du centre de gestion du Doubs, vu que chaque mairie l'a reçu et délibéré en ce sens.*

**Délibération :**

**DCC N°2022-10-206**

Le conseil Communautaire sur le rapport du Président,

VU

- Le code général de la fonction publique ;
- Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
- La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;

CONSIDERANT QUE :

- Le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- Les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion),
- La question du financement et notamment le maintien du dispositif sont conditionnés à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- Le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le D.U.-G.A.S.M.,
- Il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, affirme son soutien à la formation des secrétaires de mairie du D.U-G.A.S.M.

## **5 / Démission d'une Conseillère Communautaire**

### ***Pas de délibération***

*Le Président fait part de la démission de Coralie GABRY. Elle est remplacée par Madeleine CHAPPELLIER, conseillère municipale à Levier.*

*Le Président informe que Coralie GABRY n'avait pas de délégations et de représentations communautaires en dehors du conseil communautaire.*

*La liste des commissions de la CCA sera présentée à Madeleine CHAPPELLIER, si cette dernière souhaite participer dans l'une d'elles.*

## **6 / Fixation des loyers de la Maison de Santé du Val d'Usiers**

*Le Président rappelle que la Maison de Santé du Val d'Usiers a été inaugurée le 20 septembre dernier.*

*Les professionnels de santé ont pris possession des lieux et les baux professionnels doivent être signés entre la CCA et ces derniers.*

*François GARCIA fait part au conseil que le tarif a été calculé selon le montant global des travaux divisé par la superficie de la maison de santé.*

*Le Président indique au conseil, après étude financière du budget de la maison de santé du Val d'Usiers, que le montant proposé est de 9,00 €uros HT, soit 10.80 €uros TTC du m<sup>2</sup>.*

*Les loyers de la Maison de Santé de Levier sont quant à eux différents et non uniformes. Il n'est donc pas possible d'en extraire à ce jour un prix au m<sup>2</sup>. Il n'est donc pas possible de faire de comparaison.*

*Toutefois, il tient à informer l'assemblée qu'un geste financier a été fait récemment auprès d'un professionnel de santé de Levier qui avait un loyer élevé avec un prix au m<sup>2</sup> de plus de 16 €uros.*

*Marc SAULNIER intervient pour expliquer que la différence entre le prix au m<sup>2</sup> doit rester infime entre les deux maisons de santé mais qu'elle est facilement justifiable du fait de la superficie et des équipements non égaux*

entre les deux établissements (ex : salle de réunion en plus, bureau partagé...).

Éric BOURGEOIS précise au conseil que la maison santé du Val d'Usiers ne couvrira rien aux contribuables, le prix au m<sup>2</sup> ayant été étudié au préalable de l'opération.

**Délibération :**  
**DCC N°2022-10-207**

Le Président informe que les travaux de la Maison de Santé du Val d'Usiers sont terminés et expose au conseil communautaire les loyers qui seront appliqués aux différents intervenants.

L'étude relative au calcul des loyers a révélé un prix au m<sup>2</sup> de 9.00 € HT, le budget annexe étant assujéti à la TVA, le loyer au m<sup>2</sup> TTC sera de 10.80 €.

Le Président précise que la totalité des charges seront prises directement par les locataires.

Les locaux vacants seront à la charge de la CCA 800 via une subvention du budget principal au budget annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe le montant du m<sup>2</sup> à 9.00€ HT soit 10.80€ TTC,
- Autorise le Président à effectuer les opérations comptables nécessaires en cas de locaux vacants,
- Autorise le Président à signer les baux relatifs à la location des bureaux de la Maison de santé du Val d'Usiers,
- A signer tous documents référents à ce dossier.

**Informations diverses** :

- Un nouveau contrat avec le P@C 25 a été signé avec une enveloppe de 3.5 millions d'€uros pour notre territoire,
- Mme Jocelyne HERNANDEZ, CDL de la trésorerie de Pontarlier, sera présente les mardis pour les élus et secrétaires, à partir du 11 octobre, dans les bureaux de la CCA 800. Un mail de cette dernière sera envoyé aux mairies,
- Les communes sont invitées à rapporter les cartes fournies par l'entreprise Sopreco à la CCA 800. Pour rappel, il doit être mentionné sur ces plans les maisons mal raccordées et connus à ce jour par les communes,
- Recensement EPF en cours, les communes doivent donner une réponse au secrétariat de la CCA 800 dans les plus brefs délais,
- Rappel aux communes de Bians-les-Usiers, Septfontaines et Villers sous Chalamont : Merci de fournir à Romain PETITJEAN de Naldeo les données demandées par mail le 1<sup>er</sup> mars 2022 dans le cadre de l'élaboration du SDAEP.

La séance est levée à 21h12.

La Secrétaire,  
Nathalie SIEVERT

Le Président,  
Claude COURVOISIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**CCA 800**

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER